

Jean-Baptiste André Godin à Paul Perrot, 2 novembre 1848

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Perrot, Paul](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (2)

Collation 1 p. (242)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [2 novembre 1848](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Perrot, Paul](#)

Lieu de destination Saint-Quentin (Aisne)

Description

Résumé Godin demande à Perrot de préciser le modèle de cuisinière qu'il désire. Sur l'affaire de contrefaçon Degon : Godin signale à Perrot qu'il se montrera reconnaissant, après le procès, à l'égard des marchands qui n'auront pas favorisé la contrefaçon.

Mots-clés

[Appareils de cuisson](#), [Contrefaçon](#), [Distribution des produits](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Perrot, Paul

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Commerce

Biographie Quincaillier à Saint-Quentin (Aisne) au milieu du XIXe siècle.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

1848 242

Catane

9^{me} 2

Madame

je pourrai vous expédier la cuistinerie dont
vous me parlez dans votre lettre du 19 juillet
après paiement ^{que je n'ai pas fait à ce jour} de la somme de fr 110
et elle vous levaient vendre francs à Nancy
dans un délai de dix jours.

Si vous préferez payer le port à l'arrivée
vous pourrez queant francs à mon merci
agréer

M. Quentin

M. Berret

2

je suis embarrassé pour savoir quels sont
les objets dont vous avez besoin faut-il
vous expédier une cuistinerie sans 90 antinutes
et supprimer la chaudière ou une de 100
69 antinutes sans chaudière je ne comprends
pas non plus ce que vous entendez par une
sans appareils pour soulever toute difficulté veuillez
m'indiquer les prix

je serai reconnaissant appris la fin des
prospectives que fixerez contre la contrepartie
aux marchandises qui ne feront pas favoriser
agréer M. me I?

chauny

2

Monsieur Quentin

je pourrai vous expédier la cuistinerie
faut une prise de fr 94 je pourrai vous
envoyer un bain de table une porte établie et
des pieds ornés une prise de fr 100

veuillez me faire connaître votre décision
et agréer

Marche

2

Monsieur à Grimbosq

je vous remets ci dessous ~~les~~ le catalogue
que je vous ai fait le dernierement je vous
peins aussi un tarif quand on pourra que
je devrais vous envoier en dépôt je ne l'ai
pas fait à cause de retrait de votre commande
agréer